

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 juillet 2017

Délibération n° CA 2017-07.10

Adoption du Budget rectificatif n° 2 de l'exercice 2017 de l'établissement

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 331-8 et R. 331-23 ;

Vu le décret n° 2012-507 du 18 avril 2012 modifié, créant le Parc national des Calanques ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 décembre 2012, modifié par l'arrêté du 20 décembre 2012, puis par l'arrêté du 14 août 2014 et par l'arrêté du 17 mai 2015, portant nomination des membres du conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Calanques ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2013 portant nomination du Directeur de l'établissement public du Parc national des Calanques ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national adopté le 14 janvier 2013 ;

1° Effectif du conseil d'administration : 51

2° Quorum: 26

3° Nombre de membres présents, représentés, ou ayant donné mandat : 31

4° Administrateurs prenant part au vote : 31

a) Nombre de suffrages exprimés pour : 31

b) Nombre de suffrages exprimés contre : 0

c) Nombre d'abstentions constatées : 0

5° Vote effectué à main levée

Le Conseil d'administration, après avoir entendu le Directeur, **adopte le Budget rectificatif n° 2 de l'exercice 2017**, comme suit :

DEPENSES										177			
	Variants -								Vorters				
	AE				CP CP								
	DIA:	88.1	Variation BR 2	DR Z fruit	DE N	001	Variation Bit 2	UR 2 1se	QLM:	1.00	Variation BR 2	BR 2 54#	
Personnel	3 850 000	3 650 000		3 650 000	3 600 000	3 660 000	-	3 050 900	4 925 638	4 843 478	32.581	4.967.059	Recemes globalistes
don'i contributions ampreyeur au CAS Persion	375 000	275.000			377,000	375 000			A 550 526	4 550 538	1.214	4 545 322	Subvention pour charges de service public
										-			Autres Ward ements de l'Etat
									352,000	375-000	25 000	400 000	Fiscatis affectes
Forcternement	1,031,103	740 258	265.750	1 008 050	1 188 029	1,355,186	74.766	1 (02.34)		9.		9.7	Autos financements publics
										17.042	3711	21 737	Receites propres
Intervention	135 000	128 000	- 30 000	100 000	129 700	10.01	9.000	169 522		-			
							-		420 879	636 560	43 662	681 162	Receites Séchées*
										220 681	. 4	720 681	Financements de l'Essi fléchés
Vivres it is sement	199 000	326 000	55 000	275 000	181 000	479 271		67 II 27 1	400.679	415-579	43 602	453 431	Aut as financements publics faches
													Receites propres Michilles
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B) 6	6 062 505	4 844 210	190 798	6 035 055	6 225 720	8 878 948	65.705	8 742 742	5 026 415	8 800 038	07:183	8 647 221	TOTAL DES RECETTES (C)

- Résultat prévisionnel de fonctionnement : perte de 228 626 €,
- Insuffisance d'autofinancement prévisionnelle : 21 374 € ;
- Solde budgétaire prévisionnel (recettes CP) : déficit de 95 521 € (prélèvement sur le fonds de roulement) ;



Le Conseil d'Administration appelle le ministère de tutelle à porter une attention particulière à la situation budgétaire fragile de l'Etablissement, a fortiori dans la perspective de l'intégration prochaine du programme LIFE Habitats Calanques 2017-2021.

Le Directeur s'assure de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Parc national des Calanques conformément aux dispositions du décret n° 2009-377 du 3 avril 2009 relatif aux parc nationaux (NOR : DEVN0826323D).

Fait à Marseille, le 4 juillet 2017

Le Président du Conseil d'Administration,

Le Directeur,

Didier REAULT

François BLAND